



Municipalité de Val-des-Monts  
1, route du Carrefour  
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400  
Télec. : 819 457-4141  
[www.val-des-monts.net](http://www.val-des-monts.net)

## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

La Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 4 juin 2019, la résolution portant le numéro 19-06-199 aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 850-19 – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 830-18 – Rémunération et allocation des élus municipaux.

LEDIT RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'ÉDIFICE DU CARREFOUR, SIS AU 1, ROUTE DU CARREFOUR, VAL-DES-MONTS (QUÉBEC) J8N 4E9, DURANT LES HEURES NORMALES DE BUREAU AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ AU [WWW.VAL-DES-MONTS.NET](http://WWW.VAL-DES-MONTS.NET).

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR APRÈS L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS ÉDICTÉES PAR LA LOI.

FAIT à Val-des-Monts ce septième jour du mois de juin DEUX MILLE DIX-NEUF.

L'Agent de développement,  
Secrétaire-trésorier adjoint et  
Directeur général adjoint,

Julien Croteau